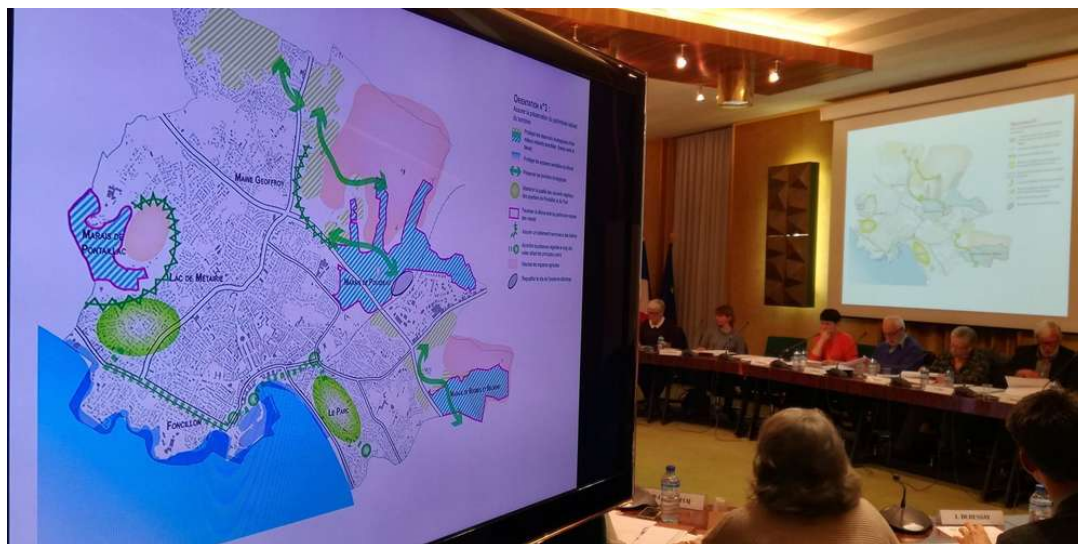


# Le Royan de demain s'esquisse aujourd'hui

[A LA UNE ROYAN](#)

Publié le 05/02/2018 à 3h44.



Le public aussi a pu découvrir les grandes lignes du projet d'aménagement et de développement durable.

*PHOTO R. C.*

## PREMIUM

**Les élus ont débattu, vendredi, des orientations générales qui guideront l'aménagement futur de la commune. Un chantier déjà complexe.**

RONAN CHÉREL

[r.cherel@sudouest.fr](mailto:r.cherel@sudouest.fr)

Le plan local d'urbanisme (PLU) doit périodiquement être mis à jour pour prendre en compte l'évolution permanente du cadre législatif, qui rend caduque une partie du règlement urbanistique en vigueur dans la commune. À peine adopté, le PLU entre déjà pratiquement dans sa phase de révision. Dans les quelques années qui suivent son entrée en vigueur, à tout le moins.

Adopté le 23 juin 2008, l'actuel plan local d'urbanisme de Royan n'échappe pas à la règle. Sa révision, dont le principe a été voté le 22 juin 2015, est entrée dans une

nouvelle phase lors du conseil municipal tenu vendredi soir, avec l'adoption du PADD, autre sigle barbare désignant le projet d'aménagement et de développement durable.

« Document fondamental »

Ce projet d'aménagement et de développement durable est présenté comme un « document fondamental du PLU à partir duquel seront déclinés les autres éléments qui composent le PLU » à savoir le zonage, le règlement, les orientations d'aménagement de la ville, les emplacements réservés en vue d'aménagements futurs dans un domaine défini... Les élus étaient invités, vendredi soir, à débattre et à adopter les orientations générales contenues dans le PADD qui leur a été soumis.

Ces orientations générales forment, en apparence, un document d'intentions, au pluriel. Pour ne pas dire, dans certains domaines complexes, de vœux pieux. Ainsi, la Ville énonce-t-elle son intention de « réinvestir le cœur de ville », de « valoriser l'image et l'héritage de la ville de Royan », de « rendre l'espace public plus accueillant et sécurisé pour tous ». Aussi générales soient-elles, ces orientations préfigurent néanmoins concrètement le visage du Royan de demain, à un horizon de 15 à 20 ans.

« Rendre l'espace public plus accueillant et sécurisé » induit, en effet, de « réaménager les principaux axes convergeant vers le cœur de ville de Royan », de « gérer de manière plus équilibrée la place de la voiture en ville ». On pressent par avance que la réflexion et les arbitrages seront complexes.

Équation complexe

Lors des réunions publiques qu'il a tenues ces dernières semaines, Patrick Marengo avait esquissé, en creux, les orientations que la majorité souhaite donner au prochain plan local d'urbanisme dont elle sera l'auteur. Dans le domaine de l'habitat social, le maire a réaffirmé vendredi soir encore que la Ville adopterait la même posture que Sisyphe et ne baisserait pas les bras devant l'impossibilité de la tâche.

« Nous poursuivrons nos efforts », a promis Patrick Marengo. Royan affiche aujourd'hui un taux de 9,12 % de logements conventionnés dans son parc immobilier. « Il manque encore 1 863 logements aidés pour atteindre les 25 % », a rappelé vendredi soir le maire. Un édile confronté au sport cérébral en vogue chez les élus locaux depuis quelques années : la résolution de la quadrature du cercle.

Une ville comme Royan aujourd'hui, station balnéaire attractive, ne doit pas stopper, évidemment, sa croissance démographique. Les espaces manquent, cependant, pour construire encore et encore. Il va donc falloir « densifier », a prévenu Patrick Marengo. Construire vers le haut, en collectif. Sans céder au bétonnage. Car, dans le même temps, le maire s'oppose à la « massification » des programmes immobiliers – trop peu d'espaces autour d'immeubles denses. Il prône des programmes « s'intégrant dans leur environnement ». Et qui comprennent un minimum de 25 % de logements aidés dans tout programme nouveau, voire plus sur certains secteurs – « 30 %, 40 % » – pour rattraper l'irratrapable retard. Voilà posée l'une des équations que les élus municipaux vont s'atteler à résoudre à travers la réécriture du plan local d'urbanisme.